

### Gestion de placements **Manuvie**

## Comprendre les dividendes de fonds communs de placement en catégorie de société

Comprendre les dividendes de fonds communs de placement en catégorie de société suppose de comprendre tout d'abord comment fonctionne un fonds en catégorie de société. Veuillez noter que lorsque nous évoquons un fonds commun de placement en catégorie de société, nous nous référons à une catégorie de part d'une société de placement à capital variable.

Lorsque vous investissez dans un fonds commun de placement en catégorie de société, les gestionnaires de catégories placent votre argent, ainsi que celui de tous les autres actionnaires (les investisseurs du fonds) dans une catégorie proposée par la société d'investissement à capital variable. Les catégories désignent différents portefeuilles d'actifs de placements pouvant comprendre, entre autres, des titres de participation (actions), des titres à revenu fixe (obligations) et des bons du Trésor. La combinaison exacte dépend des objectifs de chaque catégorie, mais l'essentiel est que la société soit en mesure de générer des revenus fiscalement avantageux sous la forme de dividendes et gains en capital canadiens. Dans la mesure où différentes catégories sont détenues au sein d'une seule et même société, les dépenses d'une catégorie peuvent être utilisées pour réduire le revenu d'une autre, proposant davantage de souplesse dans la réduction des dividendes potentiellement imposables.



Mais ce n'est pas la seule façon dont les fonds communs de placement en catégorie de société peuvent potentiellement générer de l'argent. Pendant l'année, les gestionnaires de portefeuilles surveillent constamment les marchés et les titres sous-jacents du fonds, à la recherche des meilleures occasions. Ils achètent de nouveaux titres prometteurs et peuvent vendre d'autres titres qui ont réalisé leur plein potentiel ou qui ne conviennent plus au fonds. Chaque vente générera un profit (gain en capital) ou une perte (perte en capital) pour le fonds. Dans le plus simple scénario, les pertes sont soustraites des gains à la fin de l'année et tout gain en capital net est distribué aux actionnaires.

Achats	Ventes	
$\overline{\Diamond}$	Actions + \$\$\$	Dividendes sur gains en capital versés
. •	Actions - <b>\$\$</b>	chaque année
Actions	Actions - \$	
	Actions + <b>\$\$</b>	2
	Gains en capital net + \$\$	Actionnaire

À titre indicatif seulement.

Vous pouvez choisir de recevoir les dividendes en espèces ou de les réinvestir automatiquement dans des parts supplémentaires du fonds commun de placement en catégorie de société.

### L'effet des dividendes sur les fonds communs de placement en catégorie de société

Après le versement d'un dividende, la valeur liquidative (VL) du fonds diminue en raison de la baisse de son actif. La diminution de la valeur liquidative correspond au montant du dividende. La valeur globale de votre portefeuille ne change toutefois pas, que vous décidiez de recevoir vos dividendes en espèces ou de les réinvestir dans des parts additionnelles du fonds. Pour illustrer ce point, prenons l'exemple d'un fonds qui a une valeur liquidative par part de 10 \$ et un taux de dividende de 5 %.

Valeur liquidative par part du fonds (avant versement du dividende): 10 \$ Dividende: 5 %

Dividende versé en espèces								
Valeur du placement AVANT versement du dividende	Dividende de 5 % à la date du dividende	VLPP	Versement en espèces	Valeur du placement APRÈS versement du dividende				
1 000 parts détenues × 10 \$ VLPP = 10 000 \$	1 000 parts × 0,50 \$ = 500 \$	VLPP de 10 \$ – 0,50 cent = nouvelle VLPP de 9,50 \$	500 \$	1 000 parts × 9,50 \$ = 9 500 \$ détenus dans le fonds + versement en espèces de 500 \$ = 10 000 \$				

Dividende réinvesti dans des parts additionnelles du fonds en votre nom							
Valeur du placement AVANT versement du dividende	Distribution de 5 % à la date du dividende	VLPP	Réinvestissement dans des parts additionnelles	Valeur du placement APRÈS versement du dividende			
1 000 parts × 10 \$ VLPP = 10 000 \$	1 000 parts × 0,50 \$ = 500 \$	VLPP de 10 \$ - 0,50 cent = nouvelle VLPP de 9,50 \$	500 \$/9,50 \$ = 52,6316 parts	1 052 6316 parts × 9,50 \$ = 10 000 \$ Vous détenez un plus grand nombre de parts et la valeur marchande totale est la même qu'avant la date du dividende.			

### Foire aux questions

# Q1. En quoi un fonds commun de placement en catégorie de société est-il différent d'une fiducie de fonds commun de placement?

Un fonds commun de placement en catégorie de société est une personne morale unique imposable dont les parts sont réparties entre plusieurs catégories, qui constituent chacune un fonds commun de placement distinct. En tant qu'épargnant, vous pouvez acquérir une participation dans la société en souscrivant des parts d'au moins une catégorie. Comme la société regroupe tous ses revenus nets et ses gains en capital nets, elle peut contrebalancer le revenu et les gains en capital d'une catégorie par les frais et les pertes en capital d'une autre catégorie, ce qui ouvre la voie à la réduction d'éventuels dividendes imposables.

## Q2. Pourquoi les dividendes en catégorie de société sont-ils soit des dividendes soit des gains en capital canadiens?

Un fonds commun de placement en catégorie de société ne peut pas distribuer un revenu ordinaire (p. ex., un revenu en intérêts ou un revenu étranger). Seuls un revenu de dividendes ou des gains en capital canadiens générés par un fonds de placement en catégorie de société peuvent être versés aux épargnants, respectivement, sous forme de dividendes ordinaires canadiens ou de dividendes sur gains en capital (50 % du montant serait imposé en tant que gain en capital).

# Q3. Mon fonds commun de placement en catégorie de société affiche un rendement annuel négatif, mais j'ai quand même reçu un dividende imposable. Comment est-ce possible?

Deux raisons peuvent expliquer pourquoi vous avez reçu des dividendes malgré la baisse de valeur de votre fonds.

- 1. Revenu de dividendes. Toucher des dividendes de fonds dans un marché baissier est un peu comme être propriétaire d'une maison que vous louez. Même si la valeur de votre propriété diminue, vos locataires continuent à vous payer un loyer, ce qui vous procure un revenu. Pareillement, vous toucherez des revenus de dividendes réalisés par votre fonds, même si sa valeur diminue.
- 2. Gains en capital. Tous les gains en capital nets générés par un fonds sont distribués aux actionnaires à la fin de l'année, que la valeur du fonds ait augmenté ou diminué. Par exemple, les gestionnaires de portefeuilles peuvent décider d'encaisser les profits de titres achetés il y a des années qui se négocient maintenant à un cours beaucoup plus élevé que leur prix d'achat initial. Cette vente pourrait produire un gain en capital considérable. En parallèle, les gestionnaires de portefeuilles peuvent choisir de conserver les titres dont la valeur actuelle est nettement moindre que le prix payé à l'achat, car ils pensent que ces titres finiront par rebondir et dégager un profit. Ces actifs pourraient influer sérieusement sur la valeur du fonds. Résultat : un rendement annuel négatif et un dividende imposable.

## Q4. Pourquoi les dividendes sont-ils versés aux investisseurs au lieu de rester dans le fonds commun de placement en catégorie de société?

Si le fonds commun de placement ne versait pas de dividendes aux investisseurs, ces dividendes seraient imposés au sein de la société. La distribution des dividendes aux investisseurs fait en sorte qu'ils sont imposés à leur taux d'imposition marginal. De plus, les revenus de placement conservent leur nature première : en d'autres termes, si le compte n'est pas enregistré, les distributions de dividendes et de gains en capital profiteront du même traitement fiscal avantageux que s'ils étaient réalisés directement plutôt que dans le cadre d'un fonds commun de placement.

## Q5. Pourquoi le rendement du fonds commun de placement en catégorie de société qu'indique mon relevé annuel est-il différent des données sur le rendement annuel du fonds commun de placement en catégorie de société publiées par la société de fonds commun de placement?

Cela s'explique par la méthode employée pour le calcul des rendements annuels. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement se servent d'une formule pondérée en fonction du temps pour calculer les rendements sur une période donnée (trimestriel, annuel, sur 12 mois ou depuis la création). Ces calculs ne tiennent pas compte des retraits et des dépôts qu'effectuent les investisseurs. Le rendement annuel figurant sur le relevé annuel que vous fournit votre représentant se fonde sur un calcul pondéré en dollars. Il tient compte non seulement du rendement du fonds, mais aussi de l'incidence de tous dépôts ou retraits que vous avez effectués pendant l'année. Par conséquent, le rendement indiqué sur votre relevé est personnalisé selon votre situation particulière.

Dans l'exemple suivant, vous pouvez voir comment trois investisseurs peuvent obtenir trois rendements annuels différents après avoir investi le même montant dans le même fonds commun de placement en catégorie de société.

Mois	Janv.	Févr.	Mars.	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Rendement
VLPP du fonds	10\$	10\$	10\$	9,5\$	9\$	10\$	11 \$	11 \$	12\$	12\$	12\$	11\$	10 %
Thomas	Dépôt de 1 000 \$												10 %
Sophie	Dépôt de 500 \$		Retrait de 250 \$		Dépôt de 500 \$			Dépôt de 250 \$					13,62 %
David	Dépôt de 200 \$		Dépôt de 250 \$		Dépôt de 200 \$		Dépôt de 200 \$		Dépôt de 200 \$				6,78 %

À titre indicatif seulement

Q6. J'ai acquis une part de fonds commun de placement en catégorie de société avant qu'un dividende soit réalisé. La valeur du fonds commun de placement en catégorie de société n'a pas changé avant ou immédiatement après le dividende puisque celui-ci a été automatiquement réinvesti. Pourquoi mon relevé indique-t-il une perte après le réinvestissement du dividende?

### Prenons l'exemple suivant :

L'épargnant achète une part d'un fonds commun de placement en catégorie de société à 10 \$. En théorie, le fonds commun de placement en catégorie de société contient un titre.

### Avant dividende

#### Valeur marchande et CBR = 10 \$ Valeur liquidative (VL) = 10 \$

1 part:

valeur de 9,50 \$ du titre sous-jacent dividende de 0,50 \$

Le fonds distribue le dividende et il est réinvesti dans le même fonds de placement en catégorie de société

### Après dividende

Le revenu réinvesti permet d'acheter une part partielle supplémentaire.

Nouveau nombre de parts	Nouvelle VL	Valeur totale de l'actif	Juste valeur marchande (JVM)	Coût de base rajusté (CBR)	
1,053	9,50\$	10 \$	10 \$ (9,5 × 1,053 part)	10,50 \$	

Après versement du dividende, l'épargnant est en position de perte. Cette situation est attribuable au dividende. Le réinvestissement maintient la perte (la JVM est de 10 \$ et le CBR de 10,50 \$). L'épargnant a maintenant effectué deux achats pour un total de 10,50 \$. L'achat initial d'une part à 10 \$ et l'achat subséquent de 0,053 part à 0,50 \$ avec réinvestissement du dividende. Toutefois, la valeur totale de l'actif du fonds commun de placement en catégorie de société n'a pas changé, de sorte que sa JVM demeure à 10 \$.

## **III** Gestion de placements **Manuvie**

### Glossaire des termes clés

**Gain (ou perte) en capital :** Profit ou perte découlant de la vente d'un actif immobilisé, comme un titre de participation (action).

**Distribution de dividende :** Versement de dividendes ordinaires canadiens et de dividendes sur gains en capital effectué annuellement par un fonds commun de placement en catégorie de société en faveur des actionnaires.

**Date de distribution :** Date à laquelle un fonds commun de placement en catégorie de société verse des dividendes ordinaires canadiens ou des dividendes sur gains en capital sous forme d'espèces ou de réinvestissement dans des parts additionnelles du fonds; le jour précédant le versement du dividende est dénommé date d'enregistrement.

**Dividende :** Versement de bénéfices qu'effectue une société à ses actionnaires.

**VLPP :** Valeur liquidative par part, soit la valeur marchande totale de l'actif d'un fonds commun de placement en catégorie de société moins le passif du fonds divisé par le nombre de parts émises.

**Actionnaire :** Personne qui investit dans un fonds commun de placement en catégorie de société.

Remarque: Cet article traite uniquement des distributions de fonds communs de placement en catégorie de société. Les distributions de fiducies de fonds communs de placement sont traitées différemment et produiront d'autres résultats. Veuillez aussi noter que l'article contient un certain nombre d'hypothèses simplifiées pour faciliter la compréhension.

Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital.

#### Renseignements importants

Les placements comportent des risques, y compris le risque de perte du capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à la politique, à la réglementation, au marché ou à l'économie.

Les renseignements fournis ne tiennent pas compte de la convenance des placements, des objectifs de placement, de la situation financière, ni des besoins particuliers d'une personne donnée.

Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ces aperçus ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients actuels et potentiels de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni ses représentants (collectivement, « Gestion de placements Manuvie ») ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit.

Le présent document est réservé à l'usage exclusif des personnes ayant le droit de le recevoir aux termes des lois et des règlements applicables des territoires de compétence. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur ou des auteurs et elles peuvent changer sans préavis. Nos équipes de placement peuvent avoir des opinions différentes et, par conséquent, prendre des décisions de placement différentes. Ces opinions ne reflètent pas forcément celles de Gestion de placements Manuvie ni de ses sociétés affiliées. Bien que les renseignements et analyses figurant dans ce document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation de ces renseignements ou analyses. Ce document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements fournis dans ce document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture, laquelle évolue au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer à la suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres motifs. Gestion de placements Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements.

Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document. Ce document a été produit à titre indicatif seulement et ne constitue ni une recommandation, ni un conseil professionnel, ni une offre, ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion de placements Manuvie, relativement à l'achat ou à la vente d'un titre ou à l'adoption d'une approche de placement, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion de placements Manuvie. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peut garantir le rendement ni éliminer les risques. La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte dans quelque marché que ce soit. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion de placements Manuvie. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs.

Ce document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou autre et il n'a été déposé auprès d'aucun organisme de réglementation. Il peut être distribué par Gestion de placements Manuvie limitée. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

MK35925F 04/23 AODA 2833019